

Humsa Al Bqaï'a, Ras al Tin...**deux villages palestiniens détruits, déplacement forcé des populations...****La France, l'Europe « observent », pendant qu'ils reçoivent le 1^{er} ministre israélien en vue de renforcer la coopération UE/Israël...****Alors... incapacité d'agir ?... ou tout simplement complicité ouverte avec l'occupation et l'apartheid ?****OCHA**ONU - Bureau de Coordination
des affaires humanitaires**Territoires palestiniens occupés****Rapport du 14 juillet 2021**

- Quatre-vingt-quatre Palestiniens ont perdu leurs maisons le 14 juillet, lorsque les forces israéliennes ont confisqué au moins 49 structures dans la communauté d'éleveurs de Ras al Tin, selon une première évaluation. Les personnes déplacées appartiennent à treize familles palestiniennes, dont 53 enfants et 14 femmes. Ils sont restés dans la communauté mais courent désormais un risque accru de transfert forcé. Ras al Tin est une communauté bédouine, qui dépend de l'élevage, et elle se déplace de façon saisonnière dans les environs depuis des décennies.
- Les structures comprenaient des maisons, des refuges pour animaux et des systèmes d'énergie solaire. D'autres articles, notamment des réservoirs d'eau, des tracteurs avec remorques et du fourrage pour animaux ont également été confisqués par les forces israéliennes, certains auraient été lourdement endommagés au cours du processus. Selon les membres de la communauté, les responsables israéliens ont ordonné à la communauté, qui se trouve dans la zone C de la Cisjordanie, de se déplacer vers la zone B.
- Au cours de l'incident, les autorités israéliennes ont refusé l'accès des organisations humanitaires et des journalistes à la zone.



Enfants de Ras al Tin après la confiscation de leurs maisons, de leurs réservoirs d'eau et de leurs moyens de subsistance par les forces israéliennes, le 14 juillet 2021. Photo OCHA

Le 15 juillet, les forces israéliennes ont démantelé et confisqué une structure résidentielle à Humsa - Al Bqaï'a, dans le nord de la vallée du Jourdain. La structure avait été installée à l'extérieur de la "zone de tir" déclarée par Israël, pour accueillir une famille de huit personnes, dont six enfants, qui avaient perdu leur ancienne maison lors de la démolition massive de la semaine dernière à l'intérieur de la "zone de tir". aucune aide à l'abri dans la communauté, aucun autre cas de refus d'accès humanitaire n'a été signalé depuis le 13 juillet.

Les éleveurs de Ras al Tin et leurs familles sont établis depuis des décennies dans la zone C du gouvernorat de Ramallah. Ces éleveurs se déplacent de façon saisonnière : alors que leur emplacement d'hiver se trouve dans une « zone de tir » déclarée par Israël, où la résidence et l'accès des civils sont officiellement interdits, leur emplacement d'été actuel, où la confiscation a eu lieu, est en dehors de la "zone de tir".

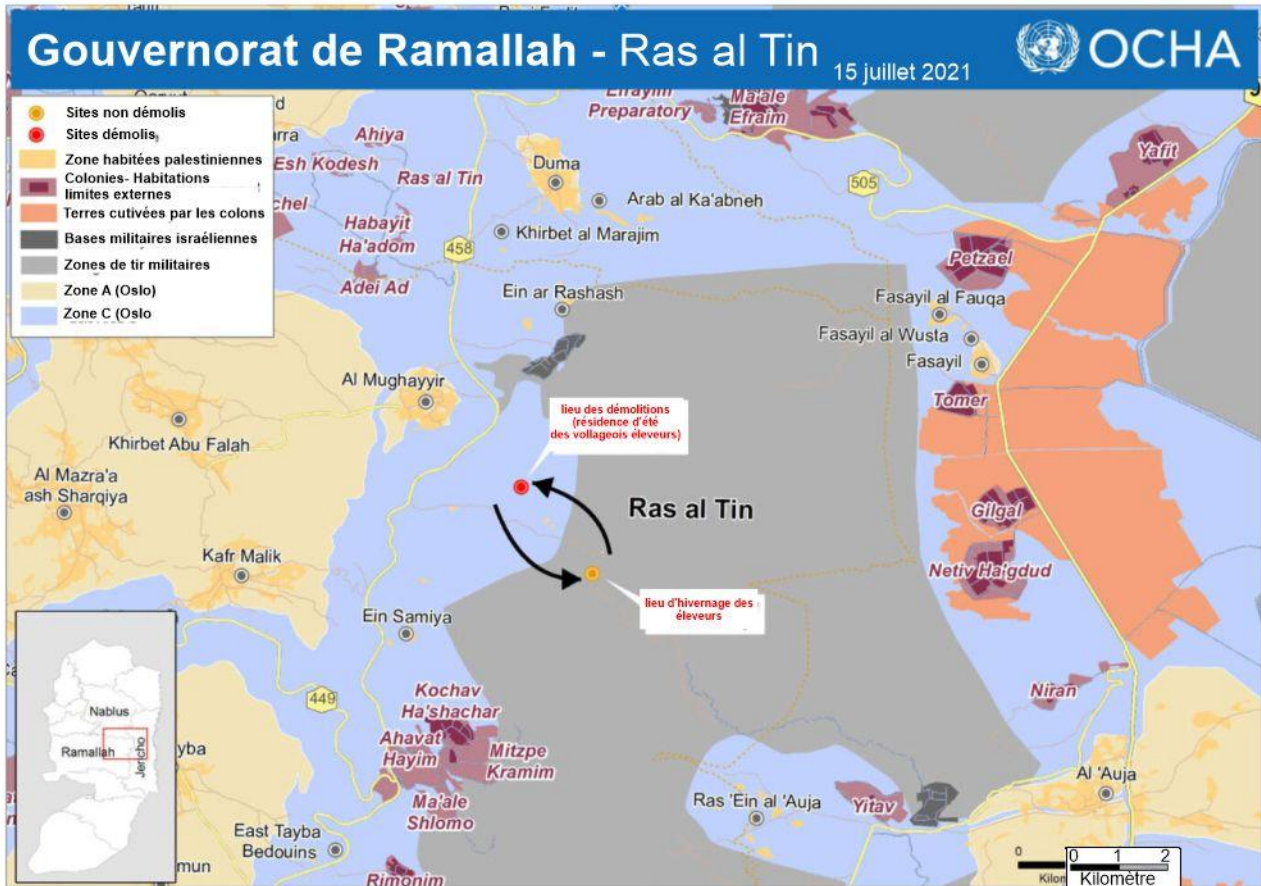
En 2015, les autorités israéliennes ont démoli deux maisons et deux abris pour moutons à Ras al Tin, déplaçant deux familles comprenant 11 personnes, dont sept enfants, et affectant les moyens de subsistance d'autres personnes.

En septembre 2020, les autorités israéliennes ont démoli à deux reprises un plafond utilisé pour la seule école de la communauté, dont la construction avait commencé le mois précédent, et ont confisqué des tables, des chaises et des matériaux de construction. Ces incidents ont touché une cinquantaine d'enfants

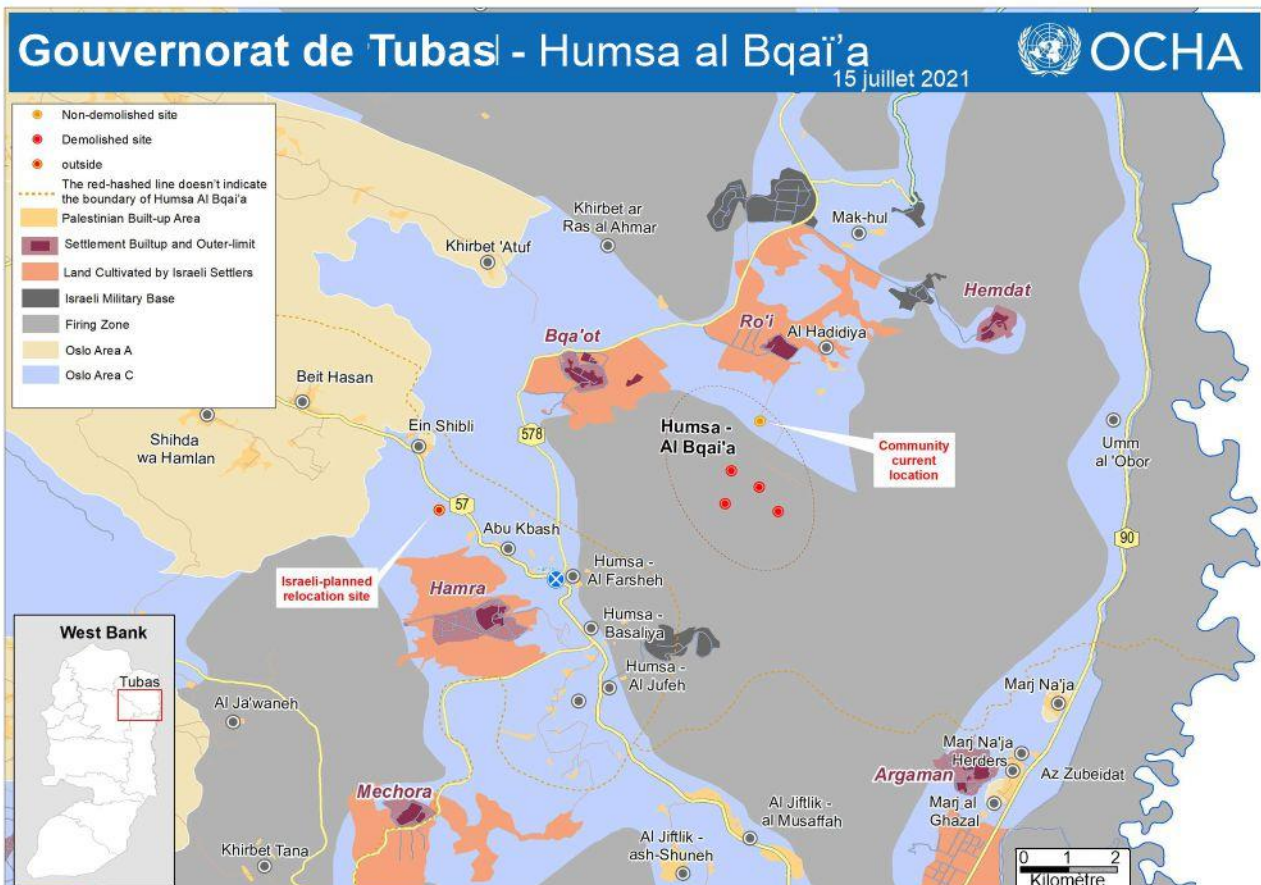
[Voir l'article de Clothilde <mraffko – envoyées spéciale – le Monde – Humsa Al Bqaï'a- Cis-Jordanie](#)

[Voir l'aide AFPS Alsace apportée à Humsa Al Bqaï'a](#)

Le cas de Ras al Tin près de Ramallah



Le cas d'Humssa Al Bqai'a (Vallée du Jourdain)



[Voir Humsa Al bqai' : une aide apporte par l'AFPS Alsace](#)



729

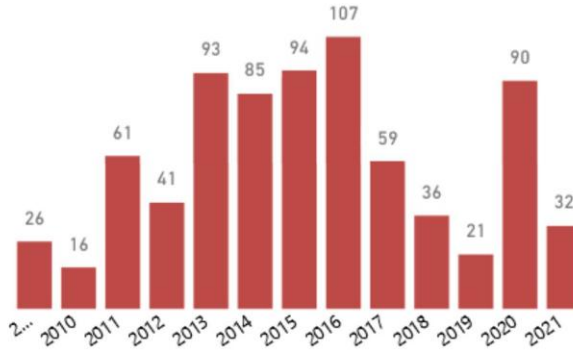
Structures

1 159

Displaced pe...

Structures démolies dans la vallée du Jourdain de 2009 à 2021

Statistiques annuelles



Une politique systématique d'épuration ethnique dans la vallée du Jourdain

La totalité de la vallées du Jourdain excepté Jéricho, est en zone militaire ou en « zone C ».



Zone C ou militaire



Les démolitions en masse de maisons et les déplacements forcés de population, des crimes de guerre et/ou contre l'humanité qui contreviennent aux droit des populations sous occupation.

